



Réuni en séance le 27 septembre 2017, en présence de 36 membres, le Conseil Général a pris les décisions suivantes :

1. Il accepte à l'unanimité le règlement sur la gestion des déchets
2. Il accepte par 31 voix pour et 4 abstentions le règlement relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et de la promotion des énergies renouvelables dans le secteur du bâtiment
3. Il accepte par 17 oui, 12 contre et 5 abstentions la modification partielle du PAZ & RCCZ du plan de quartier de Montagnier-Sud

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat communal pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 27 novembre 2017.

Fait à Bagnes, le 28 septembre 2017

Le Conseil Général